

SNES Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 01.41.24.80.54 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx
twitter : SNES/FSU CRETEIL@SnesFsuCreteil



FACE AU MÉPRIS, OPPOSONS LA COMBATIVITÉ !



édito

Janvier est traditionnellement le moment de former des vœux, c'est pourquoi nous vous souhaitons une année 2019 pleine de bonheur avec vos proches et de satisfactions personnelles et collectives. Mais c'est aussi le moment de faire le bilan de ce que nous avons vécu l'année dernière, et en particulier dans les derniers mois. Nous venons de vivre une fin d'année agitée marquée par l'émergence d'un mouvement inédit venu de catégories sociales manifestant peu d'habitude. Les revendications exprimées par les « gilets jaunes », nous l'avons déjà signalé dans notre dernière circulaire, rejoignent souvent les nôtres, notamment en matière de pouvoir d'achat, de services publics, de mobilité. D'autres revendications, comme la demande de baisse de la dépense publique sont contradictoires avec les demandes précitées, voire incompatibles avec nos valeurs.

Les réponses du gouvernement, tardives, insuffisantes et souvent hésitantes, n'ont pas fait baisser la pression. Quant à l'organisation d'un « grand débat », elle risque fort de n'être qu'un leurre, voire un piège, dans la mesure où le Président de la République a, d'ores et déjà, annoncé qu'il ne modifierait en rien le cours de sa politique. D'autre part, la gestion des manifestations a été essentiellement répressive.

Dans ce contexte inédit, les retraité-e-s sont tout de même parvenu-e-s à faire entendre leur voix : le 18 décembre, celles et ceux d'Île-de-France étaient particulièrement nombreux devant le ministère des Finances et leur action a été bien relayée dans les médias. Cependant, le ministre a persisté dans son refus de recevoir une délégation, confirmant à cette occasion encore à quel point ce gouvernement n'entend pas infléchir sa politique et persiste à mépriser les organisations représentatives des travailleur-se-s et retraité-e-s. Il n'empêche que, partout en France, les initiatives continuent, et une grande action nationale est programmée pour le 31 janvier. Preuve que nous ne lâcherons rien cette année encore et que nous continuerons à revendiquer la réindexation des pensions sur les salaires et l'inflation, l'amélioration des services publics, la réforme réclamée depuis des années pour une fiscalité plus juste, la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité sociale et le retrait de l'augmentation de la CSG.

Il faudra, en 2019 comme en 2018 (pour ne pas remonter plus loin !), être actif-ves sur le terrain. Nous ne doutons pas que vous répondrez présent-e-s chaque fois que ce sera nécessaire.

**Le collectif des retraité-e-s
du SNES-FSU de l'académie de Créteil.**
Le 14 janvier 2019

calendrier

Jeudi 31 janvier - 14h30
**MANIFESTATION DES RETRAITÉ-E-S
D'ÎLE-DE-FRANCE**
Itinéraire : Place d'Italie,
en direction du ministère des Finances

77

mardi 12 février à 9h00

Assemblée Générale départementale de la FGR-FP
salle de réunion de la Maison des Associations,
place du Souvenir - Moissy-Cramayel

vendredi 15 février à 9h30

Stage FSU sur la réforme des retraites
168 rue Frédéric Joliot-Curie - Dammarie-les-Lys

mardi 19 février de 16h00 à 19h00

Débat avec le Groupe des 9 de Seine-et-Marne
Espace Saint-Jean - 26 Place Saint-Jean - Melun
(Informations sur le déroulé envoyées prochainement)

93

jeudi 24 janvier de 09h30 à 12h00

Assemblée générale des retraité-e-s SFR-FSU 93
Bourse du Travail - 1 place de la Libération - Bobigny

jeudi 14 février à 09h00

Assemblée Générale de la FGR-FP 93
Bourse du travail - 1 place de la Libération - Bobigny

94

vendredi 8 février à 09h30

Assemblée générale FSU 94
à 14h00 : Conférence sur la fiscalité (*ouverte à toutes les syndiqué-e-s de l'académie*) avec J.M. ROUX
ancien secrétaire de la Fédération des Finances CGT.
Maison des syndicats - 9 rue des Archives - Créteil

jeudi 14 mars à partir de 09h30

Assemblée Générale de la FGR-FP 94
Maison des Syndicats - 9 rue des Archives – Créteil

1/ Édito - Calendrier 2/ Des Gilets Jaunes aux Stylos Rouges 3/ Comptendu de l'article du Monde du 9 Janvier 2019 sur le projet de loi « anti-casseurs » 4/ Billet d'humeur ! - Voyage à Lyon.

Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire - Directrice de Publication M. Clodré - CP 0519S06883 N°13-59



Des Gilets Jaunes aux Stylos Rouges



Parallèlement à la mobilisation des Gilets Jaunes est apparu le mouvement des Stylos Rouges dans l'Éducation Nationale. Il est né sur Facebook le 12 décembre. Il regroupait environ 60 000 internautes début janvier. Une première Assemblée Générale a eu lieu le 9 janvier à la Maison des syndicats de Créteil. Ils étaient entre 100 et 150 participant-e-s, pour la plupart des enseignant-e-s du premier degré. Leurs revendications sont essentiellement liées à la défense du pouvoir d'achat, des conditions de travail et des conditions d'apprentissage des élèves autour de la réduction des effectifs par classe, contre les réformes Blanquer et le respect de la dignité de la fonction enseignante par l'Institution. Ils/elles considèrent intolérable le fait que le Ministre parle de « bienveillance » alors que sur le terrain les enseignant-e-s vivent quotidiennement les injonctions contradictoires de la hiérarchie et parfois son flicage. Ils/elles ont évoqué la possibilité de rejoindre les Gilets Jaunes. Du point de vue de l'action, ils/elles envisagent le blocage du système en essayant de mettre l'opinion publique de leur côté et ne pas pénaliser les personnels du point de vue financier.

Paradoxalement, alors qu'ils/elles reprennent une grande partie des revendications des syndicats, ils/elles veulent, pour l'instant, s'en démarquer et agir en direct car ils/elles pensent que les syndicats ne sont plus entendus depuis des années par ceux qui gouvernent.

Des militant-e-s du SNES étaient présent-e-s à l'Assemblée Générale du 9 janvier et même certain-e-s d'entre eux/elles font partie de la logistique du mouvement.

Dans un communiqué du 11 janvier, le SNES Créteil indique qu'il est attentif au mouvement qui se développe mais ne peut s'associer directement aux actions des Stylos Rouges car plusieurs points de leur plate-forme sont en contradiction avec ses mandats.

De son côté, le SNES national prend des contacts avec les SR afin de rassembler toutes les forces et toucher le maximum de collègues.

Parallèlement, le SNES appelle à une action continue avec deux moments forts : le jeudi 17 janvier où une AG intersyndicale aura lieu à Créteil à 18h00 et, avec l'Intersyndicale et les organisations lycéennes, un appel à la grève le jeudi 24 janvier.

Affaire à suivre...

Dominique BALDUCCI



« Rendons ses cadeaux à Macron » - 18 décembre 2018

Compte-rendu de l'article du *Monde* du 9 Janvier 2019 sur le projet de loi « anti-casseurs »

Interview de Patrice SPINOSI, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, par J.B. JACQUIN, journaliste

Selon Patrice SPINOSI, ces lois seraient dangereuses et vraisemblablement anticonstitutionnelles.

Pour le projet de loi « anti-casseurs », c'est surtout un effet d'annonce, car les lois existantes et la jurisprudence permettent de sanctionner les « casseurs » surtout avec les mesures de sécurité prises dans le cadre de l'état d'urgence. Le gouvernement veut s'inspirer des interdictions de stade des supporters à risques, mais les stades sont des lieux fermés facilement contrôlables, alors que les manifestations, en « milieu ouvert » ne permettraient pas un contrôle des « casseurs ». A l'entrée des stades, comme pour les manifestations, le contrôle n'est pas un contrôle d'identité, mais uniquement une vérification de ce que portent et apportent participantes et participants. Un contrôle d'identité à l'entrée des manifestations serait, constitutionnellement, une atteinte aux droits des individus. Pour les manifestations non déclarées, un texte existant sanctionne les organisateurs/trices de ces manifestations non-déclarées mais pas les participant-e-s.

Pour Patrice SPINOSI, je le cite :

« Sanctionner pénalement une personne pour sa seule participation à une manifestation, serait-elle non déclarée, me semble porter une atteinte disproportionnée au droit de manifester ses opinions, qui, au même titre que la liberté d'association, doit être garantie par notre Constitution [...] Le risque de censure me semblerait alors réel ».

L'actualité récente montre que ce gouvernement est prêt à s'asseoir sur les principes fondamentaux de la démocratie.

Plusieurs conseils de prud'hommes se sont appuyés sur le droit international pour ne pas tenir compte du « plafonnement des sanctions » imposée par le gouvernement.

Les syndicats doivent s'emparer de ces questions qui mettent gravement en cause la liberté d'expression.

Michel STEMPEL



Rassemblement des retraité-e-s devant Bercy à l'appel du Groupe des 9 le mardi 18 décembre 2018

Billet d'humeur !

« L'État providence », cette expression, le plus souvent méprisante, me dérange. Car enfin, n'est-ce pas le rôle de l'État de construire des établissements scolaires pour éduquer, instruire, former ses futur-e-s citoyen-ne-s gratuitement ? Que penser de ces États où les routes ne sont pas entretenues (sauf dans les grandes villes), de ces pays où les responsables de haut rang viennent se faire soigner dans les hôpitaux européens faute de structures adaptées chez eux, de ces territoires où les voies ferrées n'existent que pour conduire les ressources minières et agricoles vers les ports ?

Certain-e-s acceptent l'État providence quand il intervient dans les catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, incendies) pour aider à la reconstruction des biens particuliers mais réprouvent les aides apportées aux sans emplois, aux malades, aux personnes dépendantes oubliant que la Sécurité Sociale, créée après la dernière guerre, a permis de vivre sans la crainte des « accidents » de la vie, cette Sécurité Sociale menacée actuellement par les cadeaux aux entreprises sous forme d'allègements de ce qu'ils appellent « charges sociales » en contrepartie de créations d'emplois alors que le chômage ne régresse pas.

Comment serons-nous remboursé-e-s de nos frais médicaux si les comptes ne sont plus équilibrés ? La dernière campagne présidentielle avait fait miroiter « 0 reste à charge » pour les prothèses dentaires, auditives... Il semble que ce soit les mutuelles qui seront mises à contribution donc nos cotisations qui alimenteront ces remboursements avec les conséquences que l'on imagine sur les prélèvements.

Les services publics sont fragilisés par les suppressions de postes (regroupements de services sans réelle formation des personnels) voire des fermetures (hôpitaux, postes, gares, centres de Sécurité Sociale, classes...). Devrons-nous payer davantage pour obtenir de meilleurs services comme la Poste nous en donne l'exemple depuis qu'elle a été privatisée ?

Alors oui, payer l'impôt est un acte citoyen, il doit être prélevé avec équité sans qu'on puisse s'en exonérer par des montages nommés fallacieusement « optimisation fiscale ».

Danièle CLAYETTE

Voyage à Lyon du lundi 3 au jeudi 6 juin 2019

Il reste des places ! La date limite d'inscription est reportée au 14 février.

Pour le programme, reportez-vous à notre dernière circulaire.



BULLETIN D'INSCRIPTION - VOYAGE À LYON

à envoyer à Michel STEMPEL : 20 allée de la Frambourg - 77200 TORCY

***Chèque de 150 € par personne en acompte du prix total de 450 €
à l'ordre du SNES CRÉTEIL***

Nom **Prénom**

Nombre de personnes Montant du chèque

Adresse

Mail

Téléphone portable